



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

MAISON DE LA NATURE DU SUNDGAU
Association

**15 rue Sainte Barbe
68210 ALTENACH**

Philippe GRANDGUILLAUME

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de BESANCON

63 Avenue Jean Moulin - 90000 BELFORT



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

MAISON DE LA NATURE DU SUNDGAU Association

**15 rue Sainte Barbe
68210 ALTENACH**

Aux membres de l'Assemblée Générale,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON DE LA NATURE DU SUNDGAU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Belfort, le 9 avril 2026



Philippe GRANDGUILLAUME
Commissaire aux Comptes

BILAN SYNTHETIQUE

MAISON DE LA NATURE DU SUNDGAU
Edition du : 01/01/2025 au 31/12/2025
Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard Hors simulation

ACTIF	Exercice N		N-1		PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilitisations incorporelles	3 458	3 458			Capital		10 080
Immobilitisations corporelles	271 281	181 310	89 972	91 754	Ecart de réévaluation		
Immobilitisations financières					Réserves :		
					- Réserve légale		
					- Réserves réglementées		
					- Autres	272 262	230 861
TOTAL I	274 739	184 768	89 972	91 754			
Actif circulant :					Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)	1 572		1 572	3 514	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	18 909	31 321
Marchandises					Subventions d'investissement	65 309	69 491
Avances et acomptes versés sur commandes	186		186		Provisions réglementées		
					TOTAL I	356 480	341 753
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)	69 155	64 026
Clients et comptes rattachés	13 706		13 498	4 613	Dettes		
Autres	148 085	208	148 085	180 942	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement	15		15	15	Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	358 130		358 130	307 685	Fournisseurs et comptes rattachés	21 070	17 001
Caisse	183		183	(38)	Autres	79 710	86 248
					TOTAL III	100 781	103 249
					Produits constatés d'avance (IV)	92 778	86 064
Charges constatées d'avance (III)	7 552		7 552	6 608			
TOTAL II	521 877	208	521 669	496 731	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	619 193	595 092
Charges constatées d'avance (III)							
TOTAL GENERAL (I+II+III)	804 169	184 976	619 193	595 092			



Philippe GRANDGUILLAUME
Commissaire aux comptes
63 rue Jean Lantier - 90000 BELFORT
06.88.82.56.98 - pg.cac@orange.fr

MAISON DE LA NATURE DU SUNDGAU
Edition du : 01/01/2025 au 31/12/2025
Solde N-1 de l'exercice

	Avec brouillard	Hors simulation
1	0.0000	0.0000
2	0.0000	0.0000
3	0.0000	0.0000
4	0.0000	0.0000
5	0.0000	0.0000
6	0.0000	0.0000
7	0.0000	0.0000
8	0.0000	0.0000
9	0.0000	0.0000
10	0.0000	0.0000
11	0.0000	0.0000
12	0.0000	0.0000
13	0.0000	0.0000
14	0.0000	0.0000
15	0.0000	0.0000
16	0.0000	0.0000
17	0.0000	0.0000
18	0.0000	0.0000
19	0.0000	0.0000
20	0.0000	0.0000
21	0.0000	0.0000
22	0.0000	0.0000
23	0.0000	0.0000
24	0.0000	0.0000
25	0.0000	0.0000
26	0.0000	0.0000
27	0.0000	0.0000
28	0.0000	0.0000
29	0.0000	0.0000
30	0.0000	0.0000
31	0.0000	0.0000
32	0.0000	0.0000
33	0.0000	0.0000
34	0.0000	0.0000
35	0.0000	0.0000
36	0.0000	0.0000
37	0.0000	0.0000
38	0.0000	0.0000
39	0.0000	0.0000
40	0.0000	0.0000
41	0.0000	0.0000
42	0.0000	0.0000
43	0.0000	0.0000
44	0.0000	0.0000
45	0.0000	0.0000
46	0.0000	0.0000
47	0.0000	0.0000
48	0.0000	0.0000
49	0.0000	0.0000
50	0.0000	0.0000
51	0.0000	0.0000
52	0.0000	0.0000
53	0.0000	0.0000
54	0.0000	0.0000
55	0.0000	0.0000
56	0.0000	0.0000
57	0.0000	0.0000
58	0.0000	0.0000
59	0.0000	0.0000
60	0.0000	0.0000
61	0.0000	0.0000
62	0.0000	0.0000
63	0.0000	0.0000
64	0.0000	0.0000
65	0.0000	0.0000
66	0.0000	0.0000
67	0.0000	0.0000
68	0.0000	0.0000
69	0.0000	0.0000
70	0.0000	0.0000
71	0.0000	0.0000
72	0.0000	0.0000
73	0.0000	0.0000
74	0.0000	0.0000
75	0.0000	0.0000
76	0.0000	0.0000
77	0.0000	0.0000
78	0.0000	0.0000
79	0.0000	0.0000
80	0.0000	0.0000
81	0.0000	0.0000
82	0.0000	0.0000
83	0.0000	0.0000
84	0.0000	0.0000
85	0.0000	0.0000
86	0.0000	0.0000
87	0.0000	0.0000
88	0.0000	0.0000
89	0.0000	0.0000
90	0.0000	0.0000
91	0.0000	0.0000
92	0.0000	0.0000
93	0.0000	0.0000
94	0.0000	0.0000
95	0.0000	0.0000
96	0.0000	0.0000
97	0.0000	0.0000
98	0.0000	0.0000
99	0.0000	0.0000
100	0.0000	0.0000

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 786	25 383	Ventes de marchandises	5 808	2 606
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	299 492	257 946
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)	1 942	(1 836)	Production immobilisée		
Autres charges externes	153 728	115 419	Subventions d'exploitation	495 956	504 614
Impôts, taxes et versements assimilés	21 229	19 035	Reprise sur amort., déprec. et prov.		
Rémunération du personnel	470 862	485 591	Produits cessions immo. incorp. et corp.		
Charges sociales	124 377	119 656	Autres produits	13 092	29 689
Dotations aux amortissements	22 135	21 474	PRODUITS FINANCIERS	5 508	4 176
Dotations aux provisions	5 337	148			
Valeurs compla. immo. incorp. et corp. cédé...					
Autres charges	621	314			
CHARGES FINANCIERES					
TOTAL (I)	802 017	785 184	TOTAL (I)	819 856	799 030
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	2 389	18 537
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)	1 319				
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	803 337	786 246	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	822 245	817 567
BENEFICE OU PERTE	18 909	31 321			
TOTAL GENERAL	822 245	817 567	TOTAL GENERAL	822 245	817 567

ANNEXE COMPTABLE

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

Article 2 des statuts L'association « Maison de la Nature du Sundgau » a pour objet :

de gérer les bâtiments et les équipements d'éducation à l'environnement mis à sa disposition par la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace, situés au 13 et 15 rue Sainte Barbe.

- De créer, animer et développer les activités indispensables à la vie du centre.
- D'accueillir tous les types de publics, de les sensibiliser, les éduquer, les former à travers des démarches pédagogiques adaptées et innovantes, à une appréhension cohérente et à des comportements respectueux de la nature, de l'environnement et du patrimoine.
- D'assurer des missions de conseil, d'études et de gestion de la nature, de l'environnement et du patrimoine local.
- D'agir concrètement avec les partenaires locaux et notamment les collectivités territoriales, pour une valorisation du pays dans le cadre d'un développement local durable prenant en compte les contraintes sociales, environnementales et économiques.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'élaboration des comptes annuels a été faite selon le règlement comptable de l'Autorité des normes comptables 2018-06 du 5 décembre 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément à la réglementation française en vigueur.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût net d'acquisition ou, le cas échéant à leur coût de revient.

La méthode prospective a été retenue pour l'application de la réglementation sur les actifs.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur vénale de ces biens.

Les amortissements ont été calculés de la façon suivante :

	Durée de l'utilité	Mode d'amortissement
Immobilisation incorporelles	12 mois	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Matériel pour activités	3 ans	Linéaire
Installations générales	10 ans	Linéaire
Agencement terrain de découverte	10 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier	10 ans	Linéaire

CREANCES ET DETTES

Elles ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles pouvaient donner lieu.

DISPONIBILITES

Les éventuelles disponibilités en monnaie étrangère ont été évaluées au cours de la date de clôture.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Ils tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

STOCKS ET EN-COURS

Les achats de marchandises, matières et fournitures sont évalués à leur coût de revient et les produits et en-cours de production sont évalués à leur coût de production.

Ces éléments ont, le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur à la date de clôture de l'exercice.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

La dette actuarielle est inscrite au bilan sous forme de provision, avec les caractéristiques suivantes :

- Montant total de la provision comptabilisée à la date de clôture : 69 155 Euros

Nombre de salariés pris en compte : 12

PRINCIPES SPECIFIQUES AU SECTEUR

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Le bénévolat effectué en 2025 est estimé à 33 360€ pour l'année sur une base de 278 journées bénévoles se décomposant de la manière suivante :

Activité	Nombre de journées bénévoles
Formation	0
GP : animation écotourisme	16
GP : ateliers pratiques	
GP : manifestation MNS	44
GP : programmes et stands écojardiniers	51
GP : sorties guidées	
Journée bénévole	15
loisir : AL MNS	12
loisir : club nature	
loisir : petite enfance (MA, RAM)	
loisir : projet ou accueil ALSH ext.	
scol : accueil à la journée	
scol : classe d'eau	
scol : projets dans les écoles (pej, fonds propre, sm4)	
loisir : camps de vacances	
Groupes adultes ou familles constitués	
loisir : chantier ado	
scol : classe de découverte	
GP : stand sur manifestation extérieure	79
GP : visite libre écotourisme	
Développement local (écoresponsabilité, Accompagnement cour d'écoles, etc...)	
scol : campagne thématique	
Pressoir	61
Total général	278

*278 jours * 8heures par jour*15€ de l'heure = 33 360 €*

A cette somme se rajoute la mise à disposition des bâtiments par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue estimée à 68 700 €

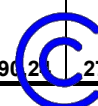
Personnel bénévole 33 360 €

Mise à disposition gratuite des locaux 68 700 €

TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : 102 060 €

ANNEXE 1 : ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisition Créations Apports et augmentat° par virements de poste à poste Nouveaux prêts - augmentat° des intérêts	Diminutions par virem. de poste à poste	Cessions Scissions Mises hors service Diminutions des intérêts courus	Valeurs brutes en fin d'exercice	Valeurs d'origine avant réévaluation légal
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Logiciel	2 369,28			1 416,24	953,04	
Autres Immobilisations incorporelles	2 505,00				2 505,00	
TOTAL	4 874,28			1 416,24	3 458,04	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrain de découverte	42 769,00				42 769,00	
Constructions						
. sur sol propre						
. sur sol d'autrui						
. instal. générales, agenc., aménagem. des constructions	28 978,00				28 978,00	
Installations techniques, matériel et outillage pédag.	77 103,29	17 698,95			94 802,24	
Autres immobilisations corporelles						
. instal. générales, agenc., aménagem. divers						
. matériel de transport	82 037,28			10 374,00	71 663,28	
. mat. de bureau et informatique, mobilier	30 414,44	2 654,27			33 068,71	
. emballages récup. et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL	261 302,01	20 353,22		10 374,00	271 281,23	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations et créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL						
TOTAL GENERAL	266 176,29	20 353,22		11 790,24	274 739,27	



Philippe GRANDGUILLAUME
Commissaire aux comptes
63 All. Jean Moulin - 90000 BELFORT
06.88.82.56.38 - pg.cac@orange.fr

ANNEXE 2 : ETAT DES AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminutions des amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Amortissements en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Logiciels	2 369,28		1 416,24	953,04
Autres Immobilisations incorporelles	2 505,00			2 505,00
TOTAL	4 874,28		1 416,24	3 458,04
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrain de découverte	31 411,07	2 720,03		34 131,10
Constructions				
. sur sol propre				
. sur sol d'autrui				
constructions				
Installations techniques, matériel et outillage pédagogique	64 484,88	5 488,56		69 973,44
Autres immobilisations corporelles				
. instal. générales, agencés., aménagem. divers	8 796,02	961,24		9 757,26
. matériel de transport	42 336,02	8 438,92	10 374,00	40 400,94
. mat. de bureau et informatique, mobilier	22 520,72	4 526,34		27 047,06
. emballages récup. et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL	169 548,71	22 135,09	10 374,00	181 309,80
TOTAL GENERAL	174 422,99	22 135,09	11 790,24	184 767,84

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentat°	Dotations de l'exercice aux amortissem.	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE 3 : ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Pour reconstit. des gisements miniers et pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse de prix				
Pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Prov. fiscales pour implantations dans la CEE				
Autres prov. fisc. pour implant. à l'étranger				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marché à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charge soc. et fiscales sur C.P.				
Pour engagement retraite	64 026,00	5 129,00		69 155,00
TOTAL II	64 026,00	5 129,00		69 155,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations :				
.incorporelles				
.corporelles				
.titres mis en équivalence				
.autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients		208,00		208,00
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III		208,00		208,00
TOTAL GENERAL	64 026,00	5 337,00		69 363,00
Dont dotations et reprises :				
. d'exploitation		5 337,00		
. financières				
. exceptionnelles				

ANNEXE 4 : DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Situations Libellé		Reports 2024	Montant perçu en 2025	Utilisation en cours d'exercice	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE au 31/12/2025
<u>SUBVENTIONS</u>					
AERM			82 022,00	82 022,00	
CAF		14 641,00	115 345,00	116 066	13 920,00
CEA			74 704,00	71 444	3 260,00
COMCOM DU SUNDGAU		4 324,40	36 645,00	35 859,00	5 110,40
COMCOM SUD ALSACE LARGUE			62 654,00	61 654,00	1 000,00
COMMUNE MONTREUX-VIEUX		10 306,00		10 306,00	
DRAJES			1 000,00	1 000	
DREAL		7 500,00	30 970,00	11 000,00	27 470,00
EPAGE			5 300,00	5 300	
ETAT			4 210	4 210,00	
FONDATION CREDIT MUTUEL			15 000,00		15 000,00
FONJEP			24 875,00	24 875	
LION'S CLUB		1 100,00		400,00	700,00
MSA		4 500,00	7 257,00	9 357,00	2 400,00
REGION GRAND EST		23 692,50	28 350,00	42 818,00	9 224,50
<u>PRESTATIONS</u>		20 000,00			14 692,48
TOTAL		86 063,90	488 332,00	476 311,00	92 777,38

ANNEXE 5 : VARIATION DES FONDS PROPRES

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					-
Fonds propres avec droit de reprise					-
Ecart de réévaluation					-
Réserves	240 941,11	31 321,12			272 262,23
Report à nouveau					-
Excédent ou déficit de l'exercice			18 909,00		18 909,00
Situation nette	240 941,11	31 321,12	18 909,00	-	291 171,23
Fonds propres consommables					-
Subventions d'investissement	69 490,95			4 182,12	65 308,83
Provisions réglementées					-
Total	310 432,06	31 321,12	18 909,00	4 182,12	356 480,06

ANNEXE 6 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :				
Affectées à des biens non renouvelables				-
Affectées à des biens renouvelables	110 539,12	16 571,10	30 081,88	97 028,34
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectées à des biens non renouvelables				-
Affectées à des biens renouvelables	41 048,17	17 860,47	27 189,13	31 719,51
TOTAL	69 490,95	- 1 289,37	2 892,75	65 308,83

Détail des subventions d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
REGION	12 785,47	11 843,49	13 859,39	10 769,57
CAF	31 515,00	4 765,00	31 553,59	4 726,41
CEA				-
Total	44 300,47	16 608,49	45 412,98	15 495,98

Tableau des quotes-parts de subventions d'investissements virées au résultat

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	
REGION	5 620,40	6 918,28	2 904,80	9 633,88
CAF	17 578,90	6 380,89	15 238,93	8 720,86
CEA	11 969,79	3 375,80	9 045,40	6 300,19
AERM	4 004,07	685,50		4 689,57
NATURE ET DECOUVERTE	1 875,00	500,00		2 375,00
Total	41 048,16	17 860,47	27 189,13	31 719,50

ANNEXE 7 : ETAT DES ECHANCES DES CREANCES

CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Dépôts et cautionnement			
ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	208,00	208,00	
Usagers	13 498,00		
Organismes payeurs			
Personnel et comptes rattachés	100,00	100,00	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :	147 985,00	147 985,00	
Union,fédération et organismes associés			
Débiteurs divers			
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7 552,00	7 552,00	
TOTAL GENERAL	169 343,00	155 845,00	0,00
(1) Montants des :			
* prêts accordés en cours d'exercice			
* remboursements obtenus en cours d'exercice			

ANNEXE 8 : ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt auprès des établissements de crédit (1)				
Dépôts et cautionnements reçus				
Emprunts et dettes assortis de conditions particulières				
Autres emprunts et dettes				
Autres dettes				
Fournisseurs et comptes rattachés	21 070,00	21 070,00		
Personnel et comptes rattachés	18 600,00	18 600,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 763,00	58 763,00		
Etat et autres collectivités publiques :	1 820,00	1 820,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Union, fédération et organismes associés				
Autres dettes	527,00	527,00		
Produits constatés d'avance	92 778,00	92 778,00		
TOTAL GENERAL	193 558,00	193 558,00	0,00	0,00
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

ANNEXE 9 : DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
4181000 - Usagers - produits non encore facturés	9 132,00
SOUS-TOTAL	9 132,00
4387000-PAR-ORGANISMES SOCIAUX	
4487-PAR-SUBVENTION	
468700-PAR-DIVERS	
5187000-PAR-INTERETS COURUS A RECEVOIR	
TOTAL	9 132,00

ANNEXE 10 : CHARGES A PAYER

MONTANT DES CHARGES A PAYER DANS LES POSTES SUIVANT DU BILAN	MONTANT
Fournisseurs	12 814,00
Etat charges à payer	926,00
Divers charges à payer :	527,00
Dettes provisionnées pour congés payés	18 300,00
Charges sociales et fiscales sur congés payés	7 320,00
TOTAL	39 887,00

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2025

MAISON DE LA NATURE DU SUNDGAU **Association**

**15 rue Sainte Barbe
68210 ALTENACH**

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

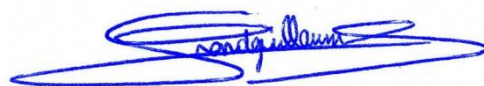
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Rapport spécial du CAC sur les conventions réglementées
ASSOCIATION MAISON DE LA NATURE DU SUNDGAU

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Belfort, le 9 avril 2026



Philippe GRANDGUILLAUME

Commissaire aux Comptes